

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article8247>

Au journal officiel du 16 juillet 2019

- Actualité - Au journal officiel -



Date de mise en ligne : mardi 16 juillet 2019

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Droit de résiliation sans frais de contrats de complémentaire santé / Budgets des agences régionales de santé pour le financement des groupes d'entraide mutuelle

Santé

LOI n° 2019-733 du 14 juillet 2019 relative au droit de résiliation sans frais de contrats de complémentaire santé
(1) [NOR : SSAX1906536L](#)

Décision n° 2019-12 du 20 juin 2019 fixant pour 2019 le montant des contributions aux budgets des agences régionales de santé pour le financement des groupes d'entraide mutuelle, de la méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie mentionnés au I de l'article L. 14-10-5 du code de l'action sociale et des familles, et du déploiement du système d'information de suivi des décisions d'orientation des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées en établissements et services médico-sociaux. [NOR : SSAA1920798S](#)

[L'intégralité du JORF n°0163 du 16 juillet 2019](#)

